ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations-service

Question écrite n° 13397

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann souhaite que M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement lui précise si une installation de distribution de carburants équipée de six volucompteurs automates, d'une aire de distribution bétonnée ou asphaltée, de potences d'évent des cuves constitue une installation soumise à permis de construire. Elle lui demande si la même solution prévaudrait si le pétitionnaire faisait adjonction à ces installations d'un équipement de lavage de véhicules.

Texte de la réponse

L'article L. 421-1, alinéa 1, du code de l'urbanisme dispose : « Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable obtenir un permis de construire, sous réserve des dispositions des articles L. 422-1 à L. 422-5 » relatives au régime d'exemption du permis de construire. Ainsi, une installation de distribution de carburants équipée de volucompteurs automates, d'une aire de distribution bétonnée ou asphaltée, de potences d'évent des cuves relève du régime de la déclaration de travaux conformément à l'article R. 422-2 m) du code de l'urbanisme pris pour l'application de l'article L. 422-1 susmentionné dès lors qu'il s'agit de travaux de faible importance n'ayant pas pour effet de créer une surface de plancher nouvelle. Par ailleurs, l'adjonction d'un équipement de lavage de véhicules relève de la même déclaration préalable dès lors que ce dernier ne comporte pas de local de nature à créer une surface de plancher nouvelle.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13397
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2322
Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4343